

*Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains*

Décision du Président / commande publique / marchés publics

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

**Vu** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018,

**Vu** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pouvant être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le Profil Acheteur ouvert sur le site <https://www.alsacemarchespublics.eu> le 14 mars 2025, pour un marché public relatif au « Renforcement des accotements de la voirie communautaire n°6 entre Mertzwiller et Mietesheim ».

**Considérant** qu'à la date limite de remise des offres fixée au 8 avril 2025 à 12h00, quatre (4) prestataires ont remis une offre,

Société	Montant de l'offre H.T.
SOTRAVEST SAS	209 206,50 €
COLAS ETS BAS-RHIN	223 430,00 €
GCM	231 000,00 €
JEAN LEFEBVRE	240 753,50 €

**Vu** l'analyse des offres,

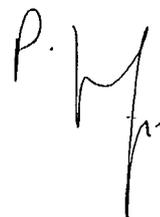
**Considérant** que l'offre la plus avantageuse économiquement, techniquement et environnementalement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation est celle de l'entreprise **SOTRAVEST SAS**,

**DÉCIDE**

**D'attribuer** le marché public relatif au « Renforcement des accotements de la voirie communautaire n°6 entre Mertzwiller et Mietesheim » à l'entreprise **SOTRAVEST SAS**.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 7 mai 2025.

Le Président,  
Patrice HILT



ACTE EXECUTOIRE  
 Révisé le 12/05/2025  
 Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau  
 le 12/05/2025

Accusé de réception en préfecture  
 067-246701098-20250507-DEC2025-009-DE  
 Date de réception préfecture : 12/05/2025